



Les 5 & 10 km de THIBERVILLE

Dimanche 6 septembre 2026

ASSOCIATION SPORT ET DETENTE

REGLEMENT

Article 1 - Organisation

L'événement «Les 5 & 10 km de THIBERVILLE » est organisé par l'association « Sport et détente ».

Association Sport&Détente, 2, rue de la Mairie – 27230 THIBERVILLE

Président : Antoine BELLIARD

Mail : les10bornesdethiberville@gmail.com

Téléphone : 06.46.75.00.05

La manifestation, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Article 2 – Parcours et distance

La manifestation « Les 5 & 10 km de Thiberville » est organisée le 6 septembre 2026 à Thiberville (27230) et comprendra :

- Deux courses sans chronométrage ni classement à destination des enfants. L'une de 1,2 km pour les enfants de catégorie poussin. L'autre de 2,4 km pour les enfants de catégorie benjamin.
- Une course de 5 km
- Une course de 10 km

Courses	Horaires de départ	Localisation du départ	Nombre de participants
Enfant catégorie poussin	12h00	Rue de Lisieux	1000
Enfant catégorie benjamin	12h00	Rue de Lisieux	
5 km	9h30	Rue d'Orbec	
10 km	10h30	Rue d'Orbec	

A noter, des meneurs d'allure 40 min, 45 min, 50 min, 55 min et 1h00 participeront à la course du 10km.

Également des SAS de départ vont être mis en place sur la course du 10 km pour assurer la sécurité des participants.

SAS Élite : moins de 35 min (justificatif obligatoire de la FFA à l'inscription)

ZONE N°1 : 35 min – 45 min

ZONE N°2 : 45 min et plus

Article 3 – Conditions de participation

La course est ouverte à tous, licenciés ou non, dans les conditions suivantes :

- 5 km : à partir de 14 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- 10 km : à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Chaque participant doit être en mesure de justifier au moment du retrait du dossard :

- d'une licence sportive en cours de validité, uniquement FFA Compétition, Loisir – option running et Entreprise ;

- ou à défaut du parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois. Le PPS s'obtient par l'athlète sur la plateforme : pps.athle.fr. Après la finalisation de son parcours, l'athlète obtient une attestation P.P.S imprimable avec un n° et un QR code.
- du questionnaire santé qui leur est réservé pour les personnes mineures. Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (imprimé cerfa 15699*01) est rempli conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive. Les athlètes mineurs doivent également être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « Handibyke » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

En cas de force majeure ou sur requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne jusqu'au 02 /09/2026 dans la limite de 1000 concurrents. Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Les frais d'inscription sont de :

- 6€ pour le 5 km,
- 10€ pour le 10 km,
- 3€ pour les courses à destination des enfants

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de la course par l'organisateur hors des cas cités à l'article 3.

Article 5 – Dossards

Le retrait des dossards se fait dans le centre-bourg de Thiberville le jour même à partir de 8h. Le dossard doit être visible durant toute la course.

La revente des dossards est interdite. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 – Sécurité

La sécurité de la course est assurée par des signaleurs et des secouristes. Un poste de secours sous la direction d'un médecin sera installé dans le centre bourg de Thiberville et une ambulance suivra également la course de 5 km et 10 km.

Article 7 – Ravitaillement

Un point de ravitaillement est prévu :

- Au 4^{ème} km pour la course de 10 km,
- À l'arrivée pour les deux courses.

Article 8 – Chronométrage et classements

Les courses enfants ne font pas l'objet d'un classement des participants. Les courses des 5km et 10km font l'objet d'un chronométrage par puce électronique. Le chronométrage est assuré par la société « Smil'Event's 27 ».

Il sera établi un classement individuel (ordre d'arrivée et classement selon la catégorie d'âge).

Plus spécifiquement :

Pour le 10 km

- Classement scratch pour les 3 premiers hommes toutes catégories confondues
- Classement scratch pour les 3 premières femmes toutes catégories confondues
- Classement du premier homme et de la première femme pour les catégories suivantes : Cadets, Juniors, Espoirs, sénior, M0/M1, M2/M3, M4/M5, M6/M7 et M8/M9/M10.
- Classement par équipe à partir de 5 coureurs (selon le meilleur temps cumulé) sur l'épreuve des 10 km.

Pour le 5km

- Classement scratch pour les 3 premiers hommes toutes catégories confondues
- Classement scratch pour les 3 premières femmes toutes catégories confondues
- Classement du premier homme et de la première femme pour les catégories suivantes : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, sénior, M0/M1, M2/M3, M4/M5, M6/M7 et M8/M9/M10.

Les résultats seront affichés et publiés en ligne sur le ou (les) site(s) internet(s) suivants : Normandie Courses à Pied, Challenge Bitume 27 ainsi que celui de la FFA).

Tout participant accepte expressément la publication de ses données nominatives (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance) dans les résultats des compétitions auxquelles il a participé. Il accepte que cette publication soit reproduite sur des sites ainsi que dans la presse locale, départementale, régionale, nationale et internationale. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent néanmoins s'opposer à la parution de leur résultat en cas de motif légitime. A ce titre, il en fera la demande auprès de l'organisateur.

Article 9 – Récompenses

Pour le 10 km

Dans un cadre d'égalité de traitement Hommes/Femmes, nous avons décidé d'harmoniser les montants.

Bons d'achat aux 3 premiers du classement général hommes et femmes :

- 150 € au 1^{er}
- 80 € au 2^{ème}
- 50€ au 3^e

Seul le premier homme et la première Femme de chaque catégorie sont récompensés.
Médaille et bon d'achat (ou cadeau pour les mineurs) de 30 € aux 1^{ers} hommes et 1^{ères} femmes pour les catégories Cadets, Juniors, Espoirs, sénior, M0/M1 , M2/M3, M4/M5 , M6/M7 et M8/M9/M10.

Bon d'achat de 50€ au premier homme et à la première femme qui battent le record de l'épreuve 10 km. Cette récompense est cumulable avec la récompense du classement général.

Pour l'édition 2026 les records à battre sont les suivants :

Record 10 km homme : **31'30"** (Pierre Langin en 2025)

Record 10 km Femme : **37'18"** (Hélène Reinaudo-Lamon en 2024)

Pour le 5 km

Bons d'achat aux 3 premiers du classement général hommes et femmes :

- 50 € au 1^{er}
- 30 € au 2^{ème}
- 20 € au 3^{ème}

Seul le premier homme et la première Femme de chaque catégorie sont récompensés.

Médaille et bon d'achat (ou cadeau pour les mineurs) de 15 € aux 1^{ers} hommes et 1^{ères} femmes pour les catégories Minimes , Cadets, Juniors, Espoirs, sénior, M0/M1 , M2/M3, M4/M5 , M6/M7 et M8/M9/M10.

Bon d'achat de 20€ au premier homme et à la première femme qui battent le record de l'épreuve 5 km. Cette récompense est cumulable avec la récompense du classement général.

Pour l'édition 2026 les records à battre sont les suivants :

Record 5 km homme : **15'01"** (Loïc Forez en 2022)

Record 5 km Femme : **16'37"** (Alice Seguin en 2023)

La présence est obligatoire.

Aucun cumul de récompense, sauf pour la récompense du record d'une épreuve qui est cumulable.

Challenge par équipe

Classement par équipe à partir de 5 coureurs (selon le meilleur temps cumulée) sur l'épreuve des 10 km.

Trophée à la 1^{ère} équipe qui sera remis en jeu l'année suivante et restera acquis à la suite de trois victoires consécutives.

Challenge participation équipe

Trophée à la 1^{ère} équipe qui aura le plus d'inscrit sur le cumul de l'ensemble des courses adultes et enfants.

Article 10 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Le Handbike est interdit.

Les règles sportives suivantes seront par ailleurs appliquées :

- toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite ;
- tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours,
- aucun suiveur n'est accepté ;
- Le port d'écouteurs est déconseillé pour des raisons de sécurité.
- le temps maximum alloué pour la course :
 - des 5 km est de 55min ;
 - des 10 km est de 1 h 30 minutes,

Passés ces délais, les concurrents, considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route, ou monter dans le véhicule mise en service par l'organisation pour les rapatriements à l'arrivée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toutes personnes ayant, par son comportement, contrevenu aux dispositions du présent règlement et/ou aux valeurs sportives en générale (geste anti-sportif, dégradation de matériel, etc...)

Article 11 – Engagement éco-responsable

Les participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours. Toute infraction peut entraîner la disqualification.

Article 12 – Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image (photos ou vidéos) à des fins de communication sans compensation financière.

Article 13 – Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance *SMACL Assurances -141 Avenue Salvador Allende – 79000 NIORT* souscrite auprès du CA NORMANDIE SEINE Agence de Thiberville - 27230.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de dommages causés aux participants.

Article 14 – Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon fonctionnement de la manifestation.